

ADAPTATIONS SALARIALES :

modifications MENSUELLES

Août 2022

Liste définitive - Version n° 1

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
100.00	CP auxiliaire pour ouvriers	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima.</i>	01-08-22
102.02	Carrières de petit granit et calcaire à tailler Provinces Liège et Namur	indexation	<i>Indexation de 1 % : - des salaires minima, effectifs, - des primes d'équipe (pour équipe successives organisées régulièrement ou occasionnellement), - de la prime horaire décalé</i>	01-08-22
102.05	Carrières de kaolin et sable exploitées à ciel ouvert Provinces du Brabant wallon, de Hainanut, de Liège, de Luxembourg et de Namur	indexation	<i>Indexation de 1 % : - des salaires minima, effectifs, - des primes d'équipe</i>	01-08-22
102.08	Carrières et scieries de marbres	indexation	<i>Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs, - des primes d'équipe, - des indemnités chômage temporaire</i>	01-08-22
102.11	Ardoisières, carrières de coticules et pierres à rasoir de kaolin et de sable Provinces du BW, Hainaut, Liège, Luxembourg et Namur	indexation	<i>Indexation de 1 % : - des salaires minima, effectifs, - des primes d'équipe</i>	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
106.02	Industrie du béton	indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires horaires minima, salaires effectifs, - des salaires à la pièce, aux primes ou au rendement, - des primes d'équipe et autres primes faisant partie intégrante du salaire 	01-08-22
109.00	Habillement et confection	Prime	<p>Versement d'une allocation complémentaire au double pécule de vacances.</p> <p>Aux travailleurs actifs au 30/06/2022.</p> <p>Montant :</p> <p>6,5% des salaires bruts perçus entre le 01/07/2021 et le 30/06/2022</p> <p>La prime est déclarée comme suit :</p> <p>5% (non assujettis à l'ONSS) : Rubrique ForHRM : 2300.00</p> <p>1,5% (assujettis à l'ONSS) : Rubrique ForHRM : 1200.10 + 1200.11 (si deux primes dans la même CP sur un même mois) + 1200.12 (si trois primes dans la même CP sur un même mois)</p> <p>La totalité de l'allocation est soumise au précompte professionnel applicable aux revenus non périodiques.</p> <p>Payée lors de l'octroi de la période de vacances principales dans l'entreprise et, au plus tard, avant la première paie qui suit le 15 août de l'année concernée.</p> <p>Il existe des particularités lorsque le travailleur quitte l'entreprise ou lorsqu'il commence une interruption complète de carrière.</p>	01-08-22
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe - de l'allocation de complémentaire de chômage 	01-08-22
115.09	Industrie verrière - secteur auxiliaire	indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des primes d'équipe - de l'indemnité FSE 	01-08-22
117.00	Industrie & commerce du pétrole	indexation	<p>Indexation de 0,6889 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima 	01-08-22
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	indexation	<p>Indexation de 2 %:</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et de la partie des effectifs correspondant aux minima - du supplément d'équipe de nuit 	01-08-22
140.01	Autobus et autocars	éco-chèques	<p>Calcul et octroi d'un éco-chèque de 100 € pour le personnel roulant des services réguliers non spécialisé OTW-TEC</p>	01-08-22
140.02	Taxis	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <p>Pour les chauffeurs de taxis</p> <ul style="list-style-type: none"> - du salaire minimum mensuel moyen garanti - de l'indemnité pour manque de véhicule - salaire supplémentaire 	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
201.00	Commerce de détail indépendant	Prime	Paiement de la prime annuelle de 188 €.	01-08-22
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Prime	Paiement de la prime annuelle de 188 €.	01-08-22
203.00	Carrières de petit granit	indexation	Indexation de 1 % : - des salaires minima et effectifs	01-08-22
223.00	CP nationale des sports	augm. conv.	Au 01/07/2022, adaptation du revenu minimum moyen garanti sur base annuelle,	rétroactif
300.00	Conseil national du travail	Indexation	Indexation de 2 % : du revenu minimum menseul moyen garanti (CCT 43 et 50)	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
303.01	Production de films	indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-08-22
303.03	Exploitation de salles de cinéma	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-08-22
314.00	Coiffure et soins de beauté	aug. conv. et index.	<i>Augmentation de 0,2% : - des salaires minima et effectifs</i> <i>Indexation de 2% - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité outils de travail</i>	01-08-22
326.00	Gaz & électricité	Indexation	<i>Indexation de 0,6889 % : - des salaires minima précédents.</i>	01-08-22
327.00	Entreprises de travail adapté, les ateliers sociaux et les maatwerkbedrijven – Sociétés d'initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale agréés par la Région wallonne (IDESS)/	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-08-22
327.03	Entreprises de travail adapté des Région wallonne et Communauté germanophone	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i>	01-08-22
330.01. 10	Hôpitaux	Indexation	<i>Pour les travailleurs IFIC : Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs</i> <i>Pour les travailleurs n'ayant pas opté pour IFIC : Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - des allocations de foyers et résidence - du revenu minimum mensuel garanti - du complément de fonctions "chefs de service" - des primes relatives aux titres et qualifications</i>	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
330.01. 20	Maisons de repos & de repos et de soins	Indexation	<p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des allocations de foyers et résidence - du revenu minimum mensuel garanti - du complément de fonctions "chefs de service" - des primes relatives aux titres et qualifications 	01-08-22
330.01. 30	Soins à domicile	Indexation	<p><i>Pour les travailleurs IFIC :</i></p> <p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs <p><i>Pour les travailleurs n'ayant pas opté pour IFIC :</i></p> <p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des allocations de foyers et résidence - du revenu minimum mensuel garanti - du complément de fonctions "chefs de service" - des primes relatives aux titres et qualifications 	01-08-22
330.01. 42	Centres de revalidation (FR & DE)	Indexation	<p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des allocations de foyers et résidence - du revenu minimum mensuel garanti - du complément de fonctions "chefs de service" 	01-08-22
330.01. 52	Initiatives d'habitations protégées situées en région wallonne ou francophone situées en région de Bruxelles Capitale	Indexation	<p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du revenu minimum mensuel garanti - de l'allocation de foyer et résidence 	01-08-22
330.01. 54	Maisons médicales francophones en Régions wallonne et bruxelloise	Indexation	<p><i>Pour les travailleurs IFIC :</i></p> <p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs <p><i>Pour les travailleurs n'ayant pas opté pour IFIC :</i></p> <p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - des allocations de foyers et résidence - du revenu minimum mensuel garanti - du complément de fonctions "chefs de service" - des primes relatives aux titres et qualifications 	01-08-22
330.02	Bicommunautaire	Indexation	<p><i>Indexation de 2 % :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du revenu minimum mensuel garanti - de l'allocation de foyer et résidence 	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
330.04	Secteur résiduaire	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du revenu minimum mensuel garanti 	01-08-22
331.00. 10	SCP flamande pour l'accueil-enfants, crèches, services garde(...), garderies extra scolaires	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs. Uniquement secteur résiduaire (Personnel non subventionnés par Kind & Gezin) - Revenu garanti 	01-08-22
332.00. 10	Crèches et Milieux d'accueil d'enfants	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du revenu minimum mensuel garanti. 	01-08-22
332.00. 20 (ASJ)	Aide sociale aux justiciables et détenus	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du revenu minimum mensuel garanti. 	01-08-22
332.00. 20 (Cocof)	Centres d'action sociale globale agréés Cocof	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du revenu minimum mensuel garanti. 	01-08-22
332.00. 20 (ER)	Espace rencontre	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs 	01-08-22
332.00. 20 (PSE)	Centre IMS ou promotion santé à l'école	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs. 	01-08-22
332.00. 20 (RS)	Résiduaire	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti. 	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
332.00. 20 (RW)	Planning familial, santé mentale, service social.. Subventionnés par la RW	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - des salaires minima et effectifs - du salaire minimum garanti.</i>	01-08-22
332.00. 20 (SOS)	SOS enfants	Indexation	<i>Indexation de 2 % - des salaires minima et effectifs.</i>	01-08-22
335.00	Prestation de services et de soutien aux entreprises et aux indépendants	Indexation	<i>Indexation de 2 % : - du revenu minimum mensuel moyen garanti (CCT 43 et 50)</i>	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
336.00	Professions libérales	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des salaires minima. 	01-08-22
999.00. 02 (000.01)	Fabrique d'église	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du revenu minimum mensuel moyen garanti (CCT 43 et 50). Uniquement pour le personnel non subventionné (ouvriers). 	01-08-22
Apprentis	Apprentis	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des indemnités des apprentis CEFA (CISP) - des conventions d'immersion professionnelle - des apprentis industriels - des contrats communs d'alternance. <p>Le calcul des indemnités dépend de l'évolution du RMMMG.</p>	01-08-22
Apprentis	Apprentis	info new's	<p>En cas de réussite de l'année scolaire (en 1ère ou 2ème session), l'allocation mensuelle octroyée au jeune doit être majorée avec effet au 01/08.</p> <p>En cas d'échec, l'allocation reste inchangée.</p> <p>A défaut d'information écrite de l'employeur, le Secrétariat social considère que le stagiaire a réussi son année.</p>	01-08-22
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	<p>Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés.</p> <p>Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.</p>	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
Flexis	Flexi-Job	Indexation	<p>Le flexi salaire est indexé de 2 %:</p> <p>Le contrat de travail « flexi-job » permet aux employeurs du secteur d'engager un travailleur à un taux horaire de 11,35 € minimum, soit un salaire minimum de base de 10,54 €/heure majoré d'un pécule simple de vacances de 7,67%.</p> <p>Les flexi travailleurs peuvent être engagés dans les CP suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 118.03 – Boulangeries industrielles et artisanales, pâtisseries artisanales, salon de consommation annexé à une pâtisserie artisanale avec indice ONSS 058 - 119 – Commerce alimentaire - 201 – Commerce de détail indépendant - 202 – Employés du commerce de détail alimentaire - 202.01 – Moyennes entreprises d'alimentation - 302 – Ho.Re.Ca. - 311 – Grandes entreprises de vente au détail - 312 – Grands magasins - 314 – Coiffure et soins de beauté - 322 – Travail intérimaire, pour les utilisateurs ressortissants d'une des Commissions paritaires précitées. 	01-08-22
RCC-RCIC	Régime de chômage avec complément d'entreprise ou avec indemnité complémentaire	Indexation	Les allocations de chômage et les compléments d'entreprise ou indemnités complémentaires sont indexés de + 2 %.	01-08-22
RMMMG	Revenu minimum mensuel moyen garanti	Indexation	<p>Indexation de 2 % :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du revenu minimum menseul moyen garanti (CCT 43 et 50) 	01-08-22

CP		Modification		
N°	Nom	Type	Précisions	Effet
Toutes CP	Toutes CP	Indexation	<p><i>Indexation de la prime de nuit</i></p> <p><i>Indemnité horaire CCT 49 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,34 € (moins de 50 ans) - 1,61 € (50 ans et +) <p><i>Indemnité mensuelle CCT 46 : 168,52 €</i></p>	01-08-22